

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 6 avril 2017

. COMPTE-RENDU

PRÉSENTS

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Christian WUILQUE - Jean-Jacques LEROUX - Jean CARRÉ - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Pierre BRÉVAL - Thierry DELAMARE - Dominique DELAFOSSE - Sylvie BLANDIN - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Yves CALAIS - Hervé LETELLIER - Patrick MADROUX - Hubert ZOUTU - Jean-Michel DERREY - Jean-Claude CHRISTOPHE - Stéphane SAUVAN - Jean-Philippe BRUN - Daniel JUBERT - Jean-Pierre TROCHET - Nadine TERNISIEN - François CHARLIER - Anne TERLEZ.

ABSENTS EXCUSÉS:

François-Xavier PRIOLLAUD - Caroline ROUZÉE - Jean-Jacques LE ROUX - Céline LEMAN - Hervé PICARD - Gaëtan LEVITRE - Jacqueline PONS - Yves LANIC - Alain LEMARCHAND - Pierre LECUYER - Didier DAGOMET - Pascal LEMAIRE - Alain LOEB - Richard JACQUET - Pierre MAZURIER - Guillemette NOS - René DUFOUR - Jacky FLEITH - Marc-Antoine JAMET - Catherine DUVALLET - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Didier PIEDNOËL - Maryannick DESHAYES - Jean-Marc MOGLIA.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Albert NANIYOULA, représentant de la commune de Pont de l'Arche, Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vinciane MASURE - Sonia ZAVAGNO.

Ordre du jour :

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Présentation du nouvel exploitant du centre de vie sur Ecoparc	Yves THENES
2	ADMINISTRATION GENERALE	Présentation de la politique natatoire proposée aux communes de l'Agglomération	Mickael PASEK
3	COMMUNICATION	Présentation du programme des manifestations prévuès pour les 20 ans de l'Agglomération	Vinciane MASURE
4	PATRIMOINE	Information - Proposition d'adhésion au groupement d'achat d'électricité proposé par le SIEGE	Philippe CROU
5	HABITAT-LOGEMENT	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PAM contracté par 3 F – IMMOBILIERE BASSE SEINE pour une opération de remplacement des réseaux de 138 logements collectifs – Résidence Albert 1er – 1, 3, 5, 7, 9 et 11 Rue des Tisserands à Louviers	Richard JACQUET
6	HABITAT-LOGEMENT	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de l'ADIL pour l'action menée sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure	Richard JACQUET
7	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion au PÔLE TES – Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
8	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 27 avril 2017	Philippe LE GAL
9		Affaires diverses	

I/ PRESENTATION DU NOUVEL EXPLOITANT DU CENTRE DE VIE SUR ECOPARC :

Avant de laisser la parole à Monsieur THENES, nouvel exploitant du centre de vie, Monsieur LEROY a rappelé les difficultés rencontrées avec le gestionnaire précédent qui, malgré sa bonne volonté, n'était pas professionnel de ce secteur d'activité. Il s'est également félicité du travail mené par le service Développement Economique, en particulier par Madame HILAIRE, qui a tout mis en œuvre pour entrer en contact avec des repreneurs et présenter ce dossier intéressant.

Monsieur THENES présente le projet « Hildeboldus » à l'aide d'un diaporama.

Les principales lignes directrices de ce projet sont les suivantes :

- S'inscrire dans un vrai ancrage local : mettre en avant les producteurs et produits locaux, favoriser les circuits courts.
- En termes d'esthétique, privilégier la simplicité avec l'utilisation du bois et de la pierre,
- Valoriser la notion de « home sweet home », la convivialité,
- Mettre tout en œuvre pour permettre la fidélisation de la clientèle, en particulier en conservant un rapport qualité-prix intéressant,
- Volonté de recruter localement l'ensemble de l'équipe, essentiellement à travers des projets de retour à l'emploi,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : proposer des « doggy bags », faire l'acquisition de poules pour les déchets,
- Amplitudes horaires extrêmement larges.

L'organisation du restaurant sera repensée :

- Conserver la partie bistrot dans la grande salle, avec les anciennes formules : buffets, plat à l'assiette, et mise en place d'une nouveauté : la table d'hôtes,

- Installer une partie davantage brasserie dans la petite salle, avec possibilité de privatisation pour repas de groupes, réunions, etc. et carte des vins,
- Créer un véritable lieu de vie pour les routiers, en complément des sanitaires et douches déjà existants : vrai lieu de convivialité, de repos, de détente, mise en place d'équipements à disposition (points de recharge pour les téléphones, babyfoot, etc.).

En outre, d'autres projets sont en cours de réflexion et pourront voir le jour dans un second temps :

- Service de repas à emporter / livraison de repas,
- Activité séminaires, traiteurs pour le week-end, repas familiaux ou associatifs,
- Animations œnologie, etc.

Monsieur THENES achève sa présentation en expliquant que des travaux de rafraîchissement sont en cours, que l'ouverture du restaurant est prévue pour le lundi 24 avril et que l'inauguration aura lieu le mardi 25 avril 2017.

Au terme de cette présentation, Madame BLANDIN prend la parole pour demander s'ils ont déjà ce même type de concept ailleurs et quelles seront les conditions d'emploi sur les postes prévus (CDD, CDI, temps plein, temps partiel, apprentissage, étudiants, etc.).

A la première question, Monsieur THENES répond que non, ils n'ont pas d'autre établissement de type centre de vie routier. « Nous sommes tous les deux, Monsieur PLOURIN et moi-même, restaurateurs et nous avons deux établissements : un de restauration plus traditionnelle et une autre activité bar avec de l'animation et une petite restauration. Nous avons tous les deux une expérience de vingt ans sur tout type de restauration : diplômes de l'école hôtelière, mention sommellerie, nous avons travaillé dans de nombreux établissements ».

Les deux profils se complètent : Monsieur THENES davantage pour la partie restauration et Monsieur PLOURIN pour la partie back-office et administrative.

Concernant le recrutement, Monsieur PLOURIN assure que les CDI sont privilégiés, car ils souhaitent former une équipe stable. Ils ont prévu une équipe de 9 personnes à plein temps et étudient également la possibilité de l'apprentissage pour renforcer les équipes ponctuellement. La possibilité de faire appel à des étudiants est une option envisageable, mais dans un second temps pour de l'activité saisonnière.

A Madame BLANDIN qui poursuit sur son idée : « Ce sont des métiers très recherchés par les étudiants, en particulier les CFA, il faut donc leur proposer cette opportunité », Monsieur PLOURIN répond qu'ils sont totalement ouverts sur le sujet.

Monsieur THENES confirme: « Nous avions d'ailleurs évoqué avec le Président cet accompagnement possible avec les écoles de formation professionnelle du secteur, plutôt dans un second temps (...) en septembre pour la prochaine rentrée scolaire».

Quant aux étudiants, Monsieur THENES reconnaît qu'ils ont d'abord favorisé un maximum de temps complets, mais qu'ils auront certainement besoin de renforts avec des temps partiels, plus adaptés aux étudiants qui ont besoin de souplesse et de flexibilité des horaires, pour les futures activités de banqueting, animation, vente à emporter et livraison. Toutefois ces besoins ne sont pas quantifiables à l'heure actuelle.

Pour Monsieur ZOUTU, « ce restaurant va donner un autre cachet à l'ensemble des Ecoparc ». Il souhaite toutefois savoir ce qu'il adviendra du personnel déjà présent sur place.

Monsieur PLOURIN le rassure : « On vient de signer avec l'ancien chef de cuisine, Sébastien ROLLAND, qui commence officiellement lundi prochain. Aujourd'hui le reste de l'équipe n'est pas finalisé. Notre directeur d'établissement est justement en train de recevoir tout le monde, dont une

partie des anciens employés de la précédente organisation. On les a tous recontactés, on les reçoit tous pour voir s'il est envisageable de travailler ensemble ».

Monsieur SIRAT prend à son tour la parole pour apporter quelques précisions : « Des cellules de recrutement avaient été montées via les services de l'Agglomération. On les avait très clairement orientées sur les profils des agents qui évoluaient déjà au sein du centre de vie. Effectivement bon nombre d'entre eux ne faisaient plus partie de l'ancienne équipe car il y a eu un turn-over assez conséquent, et certains ont fait d'autres choix de vie (réorientations, changements de régions, etc.). En tout cas Sébastien, identifié comme la ressource de l'équipement, restera dans l'aventure ».

A Monsieur CARRÉ, qui souhaite savoir si le restaurant sera ouvert toute l'année, Monsieur PLOURIN répond par l'affirmative.

Monsieur CARRÉ insiste : « Même pendant les vacances d'été ? Je vous pose la question pour les étudiants, car ce sont justement les créneaux qu'ils peuvent prendre ».

Monsieur PLOURIN explique qu'ils vont démarrer avec une première année test, qu'ils ont un peu connaissance des flux sur l'autoroute, des passages et des périodes d'activité. Il est vraisemblable que sur la période charnière du15 juillet au 15 août l'activité sera réduite, mais ils attendent de voir comment se passeront les choses. « Tant qu'il y aura de la fréquentation on restera ouverts, l'objectif étant de développer l'activité », conclut-il.

Jean-Pierre DUVÉRÉ prend la parole en tant que membre du conseil d'administration du Lycée Decrétot : « Je vous invite à rencontrer Madame la proviseure lorsque vous établirez des stages, car ils sont très demandeurs de stages pour leurs élèves, qui sont très performants ».

Monsieur THENES accepte avec plaisir. « Je suis issu moi-même de ce parcours, j'ai été très longtemps jury pour les BTS, cette transmission de savoirs fait partie du métier de la restauration ». Pour des banquets en particulier, des partenariats pourraient être envisagés avec ces étudiants.

Monsieur LEROY conclut en rappelant que l'inauguration aura lieu le mardi 25 avril à 18h00.

${\color{red} II/}$ PRESENTATION DE LA POLITIQUE NATATOIRE PROPOSEE AUX COMMUNES DE L'AGGLOMERATION :

Monsieur LEROY commence par rappeler le principe de cette politique natatoire : « Vous vous en souvenez, nous en avions déjà parlé en réunion de Bureau, nous nous étions mis d'accord sur les grands principes. Aujourd'hui il s'agit d'une présentation complète, affinée. Le grand objectif est de faire en sorte que tous les élèves qui sortent de l'élémentaire sachent nager avant d'entrer au collège ».

Monsieur SIRAT précise que le but est de restituer la consolidation des échanges qui ont eu lieu : « Suite aux principes qui avaient été validés en conférences des Présidents, il y a eu ensuite une confrontation avec la réalité sur le terrain. Nous avons échangé avec Madame RAVAUX, directrice des sports de Val-de-Reuil, avec les coordinateurs pédagogiques des circonscriptions et avec Didier BIN, manager de CASEO (...). Ce que va vous restituer Monsieur PASEK, c'est le détail très précis de ce travail et l'articulation avec une évolution toute récente, à savoir la nouvelle circulaire sur les mesures d'apprentissage proposée à l'ensemble des établissements à compter de la rentrée de septembre 2017 ».

A l'invitation de Monsieur SIRAT, Monsieur PASEK, commence par rappeler que la réflexion sur l'harmonisation de la natation scolaire a débuté en avril 2015. Le dernier semestre a été consacré au traitement pré-opérationnel, qui permet d'engager la décision politique pour déployer le plan d'action opérationnel. « La natation scolaire relève d'une mission de service public première des établissements publics, indépendamment de la compétence intrinsèque de l'Agglomération ».

A l'aide d'un diaporama, Monsieur PASEK présente l'état d'avancement de ce dossier. Il précise qu'il y a eu 2 séances de travail très détaillées avec les représentants de l'Education Nationale, qui connaissent parfaitement le territoire, et qui ont visé tous les documents présentés : par commune et par établissement.

Madame BLANDIN interrompt la présentation à l'évocation de l'absence de statistiques existantes sur le taux de savoir-nager à l'entrée en 6ème : « On leur remet pourtant un petit livret, un double n'est pas conservé par les écoles ? ».

Monsieur SIRAT confirme : « Au-delà de cette remise symbolique, il n'y a pas de traitement informatique pour savoir quel est véritablement le taux de savoir-nager ».

« Cela fait justement partie des recommandations de l'Education Nationale via sa circulaire départementale », précise Monsieur PASEK. « Cela semble être également une exigence légitime de l'Agglomération. On déploie des moyens, il faudrait que les élus puissent avoir un retour sur l'efficacité du modèle qui est déployé ».

Premiers éléments de constat :

- Des pratiques et une organisation très hétérogènes sur le territoire.

Objectifs communautaires:

- Garantir l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire,
- Homogénéiser les modalités de pratique,
- Harmoniser les cadences de pratique,
- Parvenir à un taux de savoir-nager de 80 % à l'entrée en 6ème.

La stratégie opérationnelle :

- Optimisation organisationnelle,
- Soutien financier de l'Agglomération, via la dotation de solidarité.

Madame BLANDIN demande des précisions sur la dotation financière annoncée, qui ne correspond pas à celle dont bénéficie actuellement Igoville.

Monsieur SIRAT explique qu'Igoville « bénéficie d'une formule très spécifique au SIDEAL, car en plus des créneaux qui sont proposés, il est proposé également une solution de transport. Ce qui explique ce tarif de 145 €, qui comprend les charges structurelles et administratives ; on est donc un peu au-delà du tarif moyen qu'on a pu constater sur ce type d'équipements ».

Madame LENFANT intervient à son tour : « Chez nous, nous avons des coûts de transport de l'ordre de 100 € à chaque séance. Avant, lorsqu'on avait moins d'élèves, on remplissait un car. Maintenant on continue à remplir un car et non pas deux. On a donc réduit les séances et il n'y a plus que 3 niveaux qui vont à la piscine au lieu des 5 initiaux ».

« Avant, ces 100 € de frais de transport correspondaient à environ 15-20 minutes de piscine. Les enfants ne passaient pas plus de 20 minutes dans l'eau. Cela fait quand même ½ journée d'école de perdue pour une séance de piscine de 20 minutes. Ne serait-il pas possible, surtout si on augmente le nombre de séances, de faire en sorte de grouper 2 séances en 1 pour les rentabiliser? », poursuit-elle.

Monsieur PASEK explique : « Sur ce qu'il nous a été donné de constater, sur l'organisation depuis 2015, c'est que la durée effective des créneaux est de 40 à 50 minutes. Ce qu'essaient de faire les exploitants, c'est aussi d'être sur 3 créneaux de 40 minutes, ce qui permet globalement de déployer 3 rotations sur 2h/2h15 par matinée, sachant que l'après-midi on a plutôt 1 voire 2 créneaux potentiellement utilisables à cause de la réforme des rythmes scolaires (...). Après,

l'efficacité du projet pédagogique, la mobilisation des encadrants est quelque chose que l'on ne maîtrise pas ».

Monsieur DERREY demande à son tour des précisions : « Les enfants du SIVOS de Surtauville vont vers Le Neubourg. On s'est renseignés et apparemment sur CASEO c'est un prix exorbitant donc je ne sais pas si la présidente du SIVOS est bien renseignée. Et quand vous parlez de 125 € c'est pour une classe de combien d'élèves ? ».

Monsieur PASEK lui répond qu'on ne compte pas par élèves mais pas classes, et qu'une classe « standard » regroupe environ 25 élèves en moyenne. Il poursuit : « Pourquoi a-t-on calculé le coût du service rendu ? En termes d'analyse économique, vous avez des territoires qui décrètent un tarif souvent très inférieur (65 € par exemple) – je ne parle même pas d'amortissement – au coût du service rendu. Ces communes disent que pour diminuer leur coût d'exploitation, elles vont ouvrir leur établissement aux communes extérieures. Et plus elles accueillent d'établissements scolaires, plus elles creusent leur déficit. Ces 125 €, c'est l'indicateur du point mort ».

Monsieur LETELLIER demande des précisions sur le tableau présenté : « Si j'ai bien compris, on me dit que Montaure c'est La Vallée, qui est sur La Haye Malherbe ? Mais il y a une école à Montaure, alors où vont-ils ? »

A Monsieur SIRAT qui demande combien cela représente de classes au total, Monsieur LETELLIER répond qu'il a 2 classes, soit 40 élèves, ce qui remplit le car. En revanche à La Haye Malherbe il y a 5 ou 6 classes. Et qu'en est-il des enfants de Montaure ? »

Monsieur PASEK propose que ces éléments soient notés et qu'il faut de se reporter au tableau détaillé.

Monsieur SIRAT précise : « Je partage en tout cas ce que vient de dire Monsieur PASEK, on a échangé avec les Coordonnateurs Pédagogiques de Circonscription de l'Education Nationale, passé au tamis établissement par établissement... »

Monsieur JUBERT l'interrompt : « Peut-on recevoir ces tableaux ? Car là ils sont illisibles ».

Monsieur SIRAT approuve : « Bien sûr. Mais pour schématiser, je suis convaincu que nous avons pris en compte l'ensemble des besoins de La Haye Malherbe sur les deux structures ».

Monsieur CARRÉ suggère que lorsque des diaporamas sont présentés, ceux-ci soient plus concis afin de permettre une meilleure visibilité.

Monsieur PASEK reconnaît que « dans la stratégie générale déployée, il n'est pas à exclure qu'il y ait encore une ou deux classes à ajuster, mais je pense que nous sommes à 95 % dans le vrai ».

A son tour, Monsieur SIRAT indique qu'un oubli aurait pu être commis concernant La Haye Malherbe et propose d'effectuer les vérifications nécessaires.

Monsieur PASEK conclut sa présentation par la synthèse économique du projet, précisant que la dotation globale s'élèvera à 125 070 € par an.

Monsieur SIRAT reprend la parole pour apporter une précision supplémentaire : « Les préconisations de l'Education Nationale ont évolué. Pour la rentrée prochaine, la préconisation est une première séquence CP-CE1, un break en CE2, et ensuite CM1-CM2. Par contre, une forte orientation se met en place vers un soutien à destination des grandes sections de maternelle. Quand on regarde cette nouvelle instruction avec un peu de recul, on retombe donc sur nos 5 niveaux de classes. C'est l'objectif qui a été poursuivi par l'Agglomération sur l'harmonisation en termes de fréquentation : soit de la grande section jusqu'au CM1 soit du CP jusqu'au CM2. »

A Madame BLANDIN, qui demande encore quel est le but des réunions prévues avec les écoles, Monsieur PASEK explique qu'elles seront consacrées à la planification opérationnelle.

Madame BLANDIN développe sa pensée et explique qu'elle ne voudrait pas que les enseignants en profitent pour demander de financer une classe supplémentaire.

Monsieur PASEK précise : « Avant de vous faire cette présentation, nous avons vérifié la disponibilité opérationnelle sur Val-de-Reuil et sur CASEO. Les réunions avec les écoles concernent essentiellement les établissements scolaires auxquels va être proposé un renforcement de la pratique, car il y a beaucoup d'écoles pour lesquelles rien ne va changer. Il y a 10 communes concernées, soit par du rattachement, soit par une modification, ce qui représente globalement, à l'échelle de l'Agglomération, 18 classes à accueillir pour permettre le renforcement de la pratique ».

Monsieur JUBERT souhaite savoir s'il a bien compris : « L'objectif est bien de mettre le maximum d'enfants dans le bain ? »

« La totalité », confirme Monsieur LEROY.

Monsieur JUBERT s'étonne : « La totalité ? Car là j'ai l'impression qu'il y a de la rétention ».

Monsieur LEROY le rassure : « La politique de l'Agglomération est justement de faire en sorte que ce soit homogène sur l'ensemble du territoire, et qu'on aide les petites communes qui n'ont pas les moyens d'envoyer les 5 classes. On leur paie les 2 classes restantes quand ils n'en envoient que 3 ».

« Et s'il y a une ouverture de classe supplémentaire, on la rajoute? », demande encore Monsieur JUBERT

Monsieur PASEK lui répond qu'il y aura chaque année un effet d'actualisation.

Madame BENAMARA prend la parole à ton tour pour saluer cet effort de l'Agglomération mais fait part de son incompréhension : « Si j'ai bien compris, on redistribue les créneaux par rapport à CASEO, la piscine de Val-de-Reuil et la piscine du SIDEAL, donc 4 communes vont arrêter d'aller à Val-de-Reuil pour basculer vers CASEO ? »

Monsieur PASEK explique que sur le SIDEAL c'est le statut quo, mais que les communes comme Andé qui pratiquaient à Val-de-Reuil basculent en effet vers CASEO.

Monsieur SIRAT intervient : « II y a aussi un élément qui n'a pas été évoqué, c'est qu'il y également une augmentation de l'intensité de pratique. Il y a des communes qui fréquentent aujourd'hui la piscine de Val-de-Reuil et qui resteront à Val-de-Reuil. Notamment Pont de l'Arche pour ne pas la citer. Il y a plus de classes primaires de Pont de l'Arche qui fréquenteront l'équipement. L'objectif est d'être dans un équilibre ».

« Je ne vous ai pas présenté ce travail car le format de présentation qu'on m'avait donné était d'environ 15 minutes, ironise Monsieur PASEK, provoquant les rires de l'assemblée. La variation de créneaux primaires pour Val-de-Reuil, à laquelle on enlève la fréquentation de certaines communes mais à laquelle on ajoute des classes de Pont de l'Arche, c'est moins de 1 %. Mais c'est +25 000 € de recettes supplémentaires pour l'accueil des communes extérieures ».

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité le projet de politique natatoire.

III/ PRESENTATION DU PROGRAMME DES MANIFESTATIONS PREVUES POUR LES 20 ANS DE L'AGGLOMERATION :

Monsieur LEROY explique qu'avant de débuter sa présentation, Madame MASURE va dire quelques mots concernant la stratégie de marketing territorial.

Madame MASURE rappelle que cette démarche a pour objectif de « promouvoir le territoire, son rayonnement et donc son attractivité ».

Quels sont les points d'étape?

- Diagnostic en cours, permettant de mettre en lumière les atouts du territoire,
- Elaboration en cours d'un cahier des charges afin de définir un positionnement et définir une marque de territoire,
- Déploiement de cette marque par un plan d'actions plus concrètes, comme la création d'un site internet vitrine du territoire.

Quelles sont les prochaines échéances ?

- Lancement du cahier des charges en avril,
- Choix du candidat pendant l'été,
- Réunions de travail pour parvenir à la création d'un site, avec lancement de la marque pour fin 2017 début 2018 au plus tard.

Monsieur ZOUTU interroge : « Quelle est la corrélation entre la démarche qui a été faite à Biotropica et le diagnostic qui va être posé avec l'appel d'offres ? ».

Madame MASURE répond : « Comme nous sommes conscients qu'un travail a déjà été élaboré avec vous, nous avons bien spécifié dans le cahier des charges que l'agence pourra se nourrir de tout ce qui a été fait avec vous notamment. Vous ne serez pas sollicités à nouveau sur les mêmes sujets ».

Monsieur LEROY précise que, lors de l'élaboration du projet de territoire, les services ont travaillé sur un document qui fait moins d'une dizaine de pages afin qu'il soit le plus clair possible. « Nous en sommes à la dernière relecture avant qu'il ne soit présenté au mois de mai. Madame MASURE a déjà fait des extraits pour sa démarche de marketing ».

Monsieur ZOUTU développe sa pensée : « A l'issue de ces travaux qui ont eu lieu, j'attendais un plan d'actions pour décliner toutes les préconisations que nous avons faites ».

« Il y a bien le plan d'actions prévu dans le projet de territoire », confirme Monsieur LEROY.

A l'aide d'un diaporama, Madame MASURE présente le programme des manifestations pour les 20 ans de l'Agglomération :

- 21 mai : Fête de la nature sur la base de loisirs de Léry-Poses,
- 25 juin : course à obstacles de la Val'eureuse à Val-de-Reuil,
- 2 juillet à Louviers et jusqu'en septembre sur tout le territoire de l'Agglomération : chasse aux trésors numérique (géocoaching),
- 24-25-26 juin : Fête en Seine à Poses et la base de loisirs de Léry-Poses,
- 19-20 août : Fête du vent et du cerf-volant sur la base de loisirs de Léry-Poses,
- 10 septembre : journée Bien-être avec CASEO à la base de loisirs de Léry-Poses.

Concernant la Fête de la Seine, Monsieur ZOUTU souhaite savoir si les animations annoncées concernent tous les enfants de l'Agglomération.

Monsieur BRUN reconnaît : « Nous n'aurons pas la capacité d'accueillir tous les enfants de l'Agglomération, il va falloir proposer aux écoles des tours en bateau (...). Mais bien sûr on ne pourra pas faire plaisir à tout le monde ».

« Et en démarrant l'opération plus tôt, pour permettre à plus d'enfants d'y participer ? », suggère Madame BENAMARA.

Monsieur BRUN explique : « Moi je veux bien, mais on fait venir des associations d'un peu partout en France, il faut loger et nourrir ces gens. Je veux bien qu'on étudie la question mais ajouter d'autres journées va avoir un coût. »

A Monsieur CARRÉ qui demande si cette manifestation aura lieu plusieurs fois, Madame MASURE confirme qu'il s'agit en effet de la première édition et que l'objectif est qu'elle soit renouvelée.

« Les enfants qui participeront la première année laisseront la place aux autres l'année suivante », conclut Monsieur CARRÉ.

Monsieur JUBERT intervient à son tour : « On pourrait faire une grande coupe de golf de l'Agglomération, qui mettrait en valeur le golf de Léry-Poses et permettrait de faire de la communication pour les 20 ans de l'Agglomération ».

« C'est du grand public, l'idée ici est d'associer un maximum de monde », explique Monsieur LEROY.

Monsieur BRUN renchérit à son tour « On pourrait très bien faire une coupe inter-golfs avec Le Vaudreuil et Poses. Il faut se rapprocher de l'association sportive pour essayer d'organiser cela ».

Le bureau communautaire prend note du programme des manifestations prévues pour les 20 ans de l'Agglomération.

IVI INFORMATION – PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE PROPOSE PAR LE SIEGE :

Monsieur CROU présente, à partir d'un document qui a été adressé aux élus, les tarifs de vente d'électricité :

- Les tarifs bleus correspondent aux tarifs en-dessous des 36 KVA, qui sont restés en tarif réglementé et ne feront pas partie de l'appel du SIEGE,
- Les tarifs jaunes sont compris entre 36 et 250 KVA,
- Les tarifs verts sont au-dessus de 150 KVA.

Rappel du contexte :

Les tarifs verts et jaunes ont cessés d'être réglementés au 1er janvier 2016. Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) et l'UGAP avaient lancé un groupement de commandes, l'Agglomération avait adhéré à celui de l'UGAP qui court jusque fin 2018. Le SIEGE relance son marché qui arrive à échéance au 31 décembre 2017 et il propose des tarifs qui semblent intéressants pour les communes.

Monsieur DUVÉRÉ salue cette initiative : « A l'UGAP, ils se rémunèrent à hauteur de 1 % sur les factures alors qu'au SIEGE il n'y a aucune rémunération. C'est la raison pour laquelle j'étais intervenu, car je siège pour l'Agglomération autant que pour la commune au SIEGE et j'avais fait adhérer la commune de Louviers dès le départ, et je m'étais étonné auprès du Président de l'époque qu'on n'ait pas suivi cela au niveau de l'Agglomération. Je suis très heureux de voir que cela est présenté aujourd'hui, car pour moi c'est une bonne solution ».

Monsieur CROU rappelle que l'Agglomération est pour sa part liée avec l'UGAP jusqu'au 31 décembre 2018 mais précise que le but est de porter cela à la connaissance des communes.

A Monsieur LEROY qui demande si dans les communes de l'Agglomération il y a des tarifs jaunes et verts, Monsieur CROU répond qu'il ne pense pas qu'il y ait des tarifs verts.

Monsieur LEROY résume : « L'idée de ce soir est donc de dire que, si une commune est intéressée, elle peut adhérer directement à la proposition du SIEGE car cela démarre maintenant. C'est sans obligation, une simple opportunité à saisir, avec des réductions intéressantes de l'ordre de 12 à 13 % ».

Monsieur BRUN trouve quand même dommage que le SIEGE ne négocie pas pour les petits compteurs. « Même EDF a une offre régulée sur le 36 KVA ».

Monsieur CROU partage cet avis : « Dans la première vague qu'ils avaient lancée, ils faisaient uniquement le jaune et le vert, nous à l'UGAP nous avons pris l'ensemble (jaune, bleu et vert). Ici ils ne le précisent pas, je pense que c'est dommage mais... »

Monsieur DUVÉRÉ explique : « Nous avons une réunion le 13 mai au Cadran à Evreux pour le SIEGE, où je représenterai l'Agglomération, c'est donc une question qu'on posera ».

« La réponse est à donner avant le 22 mai 2017, avec une délibération de la commune, l'acte constitutif du groupement de commandes daté et signé, le tableau récapitulatif des sites dûment rempli et l'autorisation de communication des données par ENEDIS dûment remplie et signée », conclut Monsieur CROU.

V/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PAM contracté par 3F – IMMOBILIERE BASSE SEINE pour une opération de remplacement des réseaux de 138 logements collectifs – Résidence Albert 1er – 1,3,5,7,9 et 11 Rue des Tisserands à Louviers :

Sur rapport de Monsieur LEROY, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 934 546 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°60935 constitué de 1 ligne du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VI/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – LOGEMENT – Participation financière en faveur de l'ADIL pour l'action menée sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure :

Sur rapport de Monsieur LEROY, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une participation financière de 6 500 € TTC à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

<u>VII/ FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion au POLE TES – Autorisation :</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, le bureau communautaire à l'unanimité : accepte l'adhésion à l'association présentée ci-dessus pour un montant total de 6 000 euros, Décide de désigner M. Bernard LEROY en tant que titulaire au sein des diverses instances de cette association,

Décide de désigner M. Jean-Yves CALAIS en tant que suppléant.

VIII/ Examen de l'ordre du jour du conseil du 27 avril 2017 :

Monsieur LE GAL lit l'ordre du jour du conseil du 27 avril 2017.

Monsieur CARRÉ revient sur la délibération concernant la gestion des archives du Centre communal d'action sociale de Louviers par le service des Archives. « Nous avions pris une délibération à une époque, quand on a repris l'usine à l'entrée de Louviers, et il devait y avoir le rachat par la Ville de Louviers d'une partie des locaux. Où en est-on ? ».

« Justement c'est dans l'ordre du jour, la Ville de Louviers rachète sa partie au prix convenu », explique Monsieur LE GAL.

Monsieur LEROY précise sur ce point : « En plus de la subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), déjà acquise lors du premier dossier, l'Etat – au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – participe à hauteur de 624 000 €. On va donc être subventionnés à 60 % ».

« Ça récupère presque le montant de la gendarmerie ! », ironise Monsieur CARRÉ, suscitant les rires de l'assemblée.

Monsieur LEROY conclut en rappelant que, depuis 1er avril, Monsieur LE GAL a laissé ses fonctions de Directeur Général des Services à Monsieur PETIT, bien qu'il en conserve encore le titre.

Il précise que l'Agglomération est dans une phase transitoire (éventuelle fusion avec la CCEMS, etc.), ce qui va nécessiter du temps. Monsieur LE GAL sera encore présent à mi-temps pendant un an, mais se concentrera surtout sur la préparation des dossiers de Bureau et de Conseil, le fonctionnement.

Une nouvelle façon de travailler va être nécessaire, pour les urgences il conviendra de se tourner vers chaque directeur de pôle, plutôt que vers le DGS comme cela était le cas auparavant. Un document va être fourni avec l'organigramme, donnant les noms des gens à contacter en cas de besoin.

IX/ Affaires diverses:

Monsieur CARRÉ prend des nouvelles de Monsieur VORANGER et dit qu'il trouverait utile, étant donné que les services de l'Agglomération déménagent souvent, que les élus puissent avoir un

plan de l'hôtel d'Agglomération indiquant où se trouve chaque service. Il demande que ce soit communiqué avec le nouvel organigramme.

Monsieur LEROY le rassure : « Un nouveau système de fléchage est en cours car il y a effectivement des services qui ont changé. Il est fait mais en cours de finalisation. Je pense que ce sera opérationnel d'ici la fin du mois. Mais on pourrait effectivement faire un plan des locaux avec les différentes zones par couleurs ».

« Le système de fléchage est bien pour s'habituer tout de suite au geo-coaching dont on parlait tout à l'heure, mais enfin si on pouvait éviter de se perdre ce serait bien quand même! Et je renouvelle ma demande concernant le problème des réunions qui se chevauchent », poursuit Monsieur CARRÉ.

Madame TERLEZ intervient à son tour, afin d'évoquer le sujet de la biodiversité sur le territoire de l'Agglomération. « Il existe aujourd'hui un label « Capitale français de la biodiversité » et je voudrai savoir si vous êtes d'accord pour qu'on dépose un dossier pour participer à cette démarche. Ce serait juste valider officiellement des démarches déjà en cours. Il y a un document à remplir pour le 2 mai, m'autorisez-vous à solliciter les services sans trop les surcharger ? ».

Monsieur CROU explique qu'il était justement prévu d'y répondre mais que malheureusement, les délais étant tellement courts et l'Agglomération ayant tellement d'appels à projets en cours en ce moment, ils ont renoncé à y répondre cette année. Il suggère toutefois de reporter cela à l'année prochaine.

Monsieur NANIYOULA intervient : « Pourquoi Anne ne pas mettre en place une commission avec des élus volontaires pour commencer à travailler le dossier dans la perspective de 2018 ? ».

« Avec grand plaisir ! On peut se réserver un créneau à l'occasion des commissions transition énergétique. C'est aussi à l'initiative du Conseil de développement durable (C2D), qui pensait qu'il était utile qu'on se positionne sur le sujet (...). Il y a une réunion du C2D lundi soir prochain à 18h, on pourrait consacrer la première ½ h à ce thème, tous les élus seraient les bienvenus », conclut Madame TERLEZ sur ce sujet.

Profitant de cette discussion, Monsieur BRUN souhaite attirer l'attention du Bureau sur le fait que l'Agglomération fait l'objet de plus en plus d'incivilités du point de vue de l'environnement : « Il serait grand temps à mon avis de lancer des mesures préventives en termes de communication, coercitives, en termes d'observation, car je vois qu'il y a de plus en plus de déchets. Je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau de l'Agglomération, justement à l'occasion de ce débat sur la biodiversité et des 20 ans de l'Agglomération. C'est l'occasion de marquer très fort notre attachement à préserver notre territoire ».

Monsieur CARRÉ approuve et confirme qu'il y a des endroits qui servent régulièrement de zones de dépôts sauvages. Il suggère qu'on y installe des caméras.

Madame BLANDIN dit qu'elle ne partage pas cet avis. Pour elle, l'utilisation des caméras ne ferait que reporter le problème à un autre endroit.

Monsieur LEROY clôt le débat en disant qu'il serait effectivement intéressant de profiter des 20 ans de l'Agglomération pour faire une communication sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Par délégation Le Directeur Général Bernald LEROY

Philippett GAL

12

